

Service instructeur
Services des Transports Scolaires

N° 2008-09-3-11

Service consulté

**TRANSPORTS COMPLEMENTAIRES LOCAUX
AFFECTATION DE CREDITS**

Résumé : *Le rapport a pour objet la répartition des crédits inscrits au titre de la participation du Département aux transports locaux organisés par les Communautés de Communes.*

Les transports complémentaires locaux sont des services organisés par les Communautés de Communes avec la participation financière du Conseil Général.

Il s'agit principalement des transports à la demande ou de navettes régulières pour les dessertes locales non prises en compte par le réseau des lignes régulières.

Ces services donnent lieu à signature d'un contrat thématique entre le Département et les collectivités locales concernées.

La participation du Conseil Général est de 50 % de la couverture d'exploitation (dépenses - recettes commerciales) dans la limite d'un plafond par habitant (3,02 €/habitant au 01/01/2008).

Un crédit de 213 000 € a été inscrit à cette fin au Budget Primitif 2008.

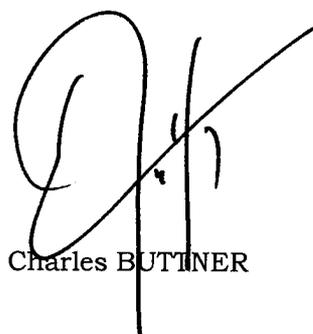
Compte tenu des dossiers en cours et de la mise en œuvre de deux nouveaux services (Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, Communauté de Communes de Cernay), il vous est proposé l'affectation des crédits selon la répartition ci-dessous.

Les montants sont à prélever sur l'enveloppe 8618 chapitre 65 nature 65734 fonction 81.

Organisateur local délégué	Crédit à affecter
<i>Services effectués en 2007</i>	
SIVOM du Pays de Brisach	4 874,00 €
<i>Services effectués en 2008</i>	
Ville d'Altkirch	2 000,00 €
Communauté de Communes de Cernay	15 000,00 €
Communauté de Communes Porte du Sundgau	3 000,00 €
Communauté de Communes Pays de Guebwiller	80 000,00 €
Communauté de Communes Pays de Ribeauvillé	25 000,00 €
Communauté de Communes du Val d'Argent	5 000,00 €
Communauté de Communes Essor du Rhin	6 000,00 €
SIVOM du Pays de Brisach	15 000,00 €
Communauté de Communes de la Vallée Noble	3 500,00 €
TOTAL	159 374,00 €

Il vous est proposé d'allouer les subventions aux bénéficiaires selon le tableau ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTINER